

FP03- GERER LES DOUBLES ADHESIONS

Si une personne est adhérente de plusieurs associations affiliées à la Ligue, elle est redevable de la part assurance pour chacune des associations dont elle est adhérente mais d'une seule part Ligue. Ce dispositif s'appelle la « double adhésion ».

1. Qu'est-ce la double adhésion ?

La double adhésion, c'est être adhérent sur la même saison d'au moins deux associations affiliées en même temps.

Dans ce cas, les parts liées à l'adhésion ne sont facturées qu'une seule fois tandis que les parts liées à l'assurance sont appliquées au membre pour chaque association dans laquelle il est adhérent

2. Comprendre le mécanisme de double adhésion

L'adhésion à la Ligue de l'enseignement au titre d'une association comprend :

- une part d'adhésion au centre confédéral (et à l'USEP et l'UFOLEP nationales)
- une part d'adhésion à la fédération départementale (et parfois à l'USEP et l'UFOLEP locaux)
- une cotisation d'assurance APAC (TGA/TLE) composée d'une partie de couverture individuelle (responsabilité civile, Individuelle Accident et risques divers) et d'une partie pour la responsabilité civile et les risques divers de son association).

La cotisation d'assurance vaut pour les activités menées dans cette association. Par conséquent, si la personne rejoint une seconde association, il faudra participer au paiement des cotisations de la couverture assurance de cette nouvelle association.

Pour cette adhésion supplémentaire à une association, l'adhérent d'une association devra s'acquitter systématiquement du versement des parts assurances TGA/TLE

3. Les différents cas de double adhésion

- **Pour une adhésion supplémentaire d'un membre d'une association socioculturelle à une autre association socioculturelle**, il devra s'acquitter systématiquement du versement des parts assurances TGA/TLE en tant que double adhésion Ligue.

- **Pour chaque adhésion supplémentaire d'un licencié UFOLEP à une autre association UFOLEP**, il devra s'acquitter systématiquement du versement d'une assurance double adhésion sportive comprenant les parts assurances TGA/TLE et de la part assurance GAP complémentaire pour la couverture de son risque sportif.

Par ex : Un licencié pratiquant R1 adulte qui adhère à une autre association sportive pour pratiquer une activité de risque R2 devra s'acquitter d'une cotisation nouvelle d'assurance TGA (adulte) ou TLE (jeune) et de l'assurance GAP couvrant son risque sportif R2.

- **Pour chaque adhésion supplémentaire à une association scolaire ou USEP d'un licencié d'une association scolaire ou USEP** : le licencié ne reversera aucune cotisation d'assurance supplémentaire car aucune part assurance n'est incluse dans l'adhésion (l'assurance étant contractée par l'USEP nationale).

- **Dans le cas de changement d'association sportive d'un.e licencié.e UFOLEP** : l'adhérent devra s'acquitter du paiement des cotisations d'assurance pour cette nouvelle association en plus de celles de son association antérieure, en effet, les cotisations acquittées lors de l'adhésion à la première association valent jusqu'à la fin de la saison en cours (au 31 août N+1).

4. Gérer la double affiliation dans le calcul des effectifs et dans webaffiligue

- L'adhérent ne sera compté qu'une seule fois dans les effectifs de la fédération, la double adhésion apparaîtra au niveau des cotisations d'assurance uniquement.

- Pour la double adhésion d'un licencié UFOLEP de risque R4, webaffiligue ne gère pas automatiquement leur facturation sachant de plus que leurs licences ne comportent pas de cotisation d'assurance.

- Un adhérent n'a qu'un seul numéro d'adhésion mais il peut avoir plusieurs licences UFOLEP car il peut prendre une adhésion dans plusieurs associations sportives, y compris hors du département. Cela sera géré administrativement comme une double adhésion. Le webaffiligue vous permet de renseigner qu'un licencié a déjà une licence UFOLEP afin qu'il soit pris en compte comme « double adhésion ».

UNE CARTE PAR ADHERENT OU UNE CARTE PAR ASSOCIATION									
	Type de carte	LIGUE Nat.	LIGUE Départ.	UFOLEP Nat.	UFOLEP Départ.	USEP Départ.	USEP Nat.	TGA/TLE	GAP R1, R2,R3, R5,R6
L'adhérent est membre de 2 associations différentes, selon le cas, il paie :									
ASSO 1	Culturel	X	X					X	
ASSO 2	Culturel							X	
ASSO 1	USEP		X			X	X		
ASSO 2	UFOLEP R1, R2, R3.			X	X			X	X
ASSO 1	USEP		X			X	X		
ASSO 2	USEP								
ASSO 1	UFOLEP R1	X	X	X	X			X	X
ASSO 2	UFOLEP R1							X	X
ASSO 1	UFOLEP R1	X	X	X	X			X	X
ASSO 2	UFOLEP R2 ou R3							X	X
ASSO 1	UFOLEP R6	X	X	X	X			X	X
ASSO 2	UFOLEP R6							X	X
ASSO 1	UFOLEP R5	X	X	X	X			X	X
ASSO 2	UFOLEP R6							X	X

X = part à verser

Contact

 Pascal Marrel

 01.43.58.98.07

 pmarrel@laligue.org